

**AVIS AUX ETUDIANTS LEF**  
**Réclamations – Printemps 2022**  
**A.U : 2021-2022**

Les étudiants sont invités à consulter leurs notes via l'URL de l'espace étudiant : [https://www.fs-umi.ac.ma/Espace\\_Etudiant](https://www.fs-umi.ac.ma/Espace_Etudiant)

Toutes les réclamations doivent se faire à travers le site web de l'établissement via l'espace étudiant. La période des réclamations est programmée du 26 au 27 Juillet 2022 jusqu'à 18H\*.

- 1- L'annulation de la validation par compensation des modules dans un même semestre se fait uniquement en ligne sur le site web de l'établissement avant le 27 Juillet 2022 à 18H\*.
- 2- L'acceptation de la validation par compensation annuelle entre les semestres S1-S2, S3-S4 et S5-S6, doit se faire obligatoirement en ligne sur le site de l'établissement avec en plus de dépôt d'une demande, dûment remplie et signée, au guichet de scolarité.

La date du traitement des réclamations par les responsables des modules est le 28 Juillet 2022.

*\*Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.*